



**Convention des Nations Unies contre la corruption, faite à New York, le 31 octobre 2003 - Adhésion par les Tonga.**

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 6 février 2020, les Tonga ont adhéré à la convention désignée ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 7 mars 2020, conformément au paragraphe 2 de l'article 68 de la convention.

